

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2024B_03_012

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond

EXCUSÉS :

- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à M. Daniel DAVID)

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux

OBJET : CONSULTATION POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS DES ECOLES PRIMAIRES VERS LE BASSIN MOBILE POUR LES SESSIONS DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE 2024 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes dispose de la compétence « organisation et gestion du transport des enfants des écoles primaires vers les piscines situées sur le territoire communautaire ».

Les premières séances de la session de printemps débutant le 13 mai 2024, une consultation a été lancée pour faire le choix d'un prestataire pour le transport des enfants, pour les deux sessions de l'année 2024, vers le bassin mobile sur la commune de Rives-d'Autise (à côté de la salle omnisports d'Oulmes).

Vu la décision du Bureau n°2024B_03_006 du 1^{er} mars autorisant le lancement de la consultation,

Considérant l'unique offre reçue,

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de retenir la proposition de la société VOYAGES SOULARD de Fontenay-le-Comte, pour le transport des enfants des écoles primaires vers le bassin mobile situé au complexe sportif d'Oulmes à Rives-d'Autise, pour les sessions de printemps et d'automne 2024, pour un montant estimé à 28 392 € TTC (le planning de la session d'automne étant provisoire).

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la société VOYAGES SOULARD de Fontenay-le-Comte, pour le transport des enfants des écoles primaires vers le bassin mobile situé au complexe sportif d'Oulmes à Rives-d'Autise, pour les sessions de printemps et d'automne 2024.
- Autorise Monsieur le Président à signer le devis correspondant pour un montant estimé à 28 392 € TTC, pour les 2 sessions.



Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le 28/03/2024

ID : 085-248500563-20240322-2024B_03_012-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 22 mars 2024

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Christian HENRIET